

HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

*L'an deux mille vingt-quatre, le seize janvier à 17h30,
le Bureau s'est réuni en séance ordinaire
au siège communautaire (salle du Conseil),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Jean-Michel POINAS).*

REPUBLIQUE
FRANCAISE
REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES
DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE
ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

Présents : MM. CIBERT Gilles, DURIEUX Pierre, JURY Gilles,
POINAS Jean-Michel, SANTY Jean-Pierre, SABY François-Régis,
et SOUVIGNET Bernard.

Excusé : M. PEYRARD Guy.

Absent : Néant.

M. le Président rappelle la délibération de l'Assemblée Communautaire n° DC/2020-06-29/19 du 29 juin 2020 donnant délégation au Bureau de la Communauté de Communes, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant l'approbation de conventions relatives à la gestion du personnel (médecine préventive, formation, mise à disposition, action sociale...).

Il rappelle également les décisions du Bureau n° DB/2019-02-04/05 en date du 4 février 2019 approuvant la signature d'une convention d'adhésion au service assistance retraites du Centre de Gestion de la Haute-Loire pour les années 2019-2022 (traitement des dossiers de validation de services, de cessation progressive d'activité, rétablissement au régime général et à l'IRCANTEC, dossier de demande de retraite, affiliation à la CNRACL...) et celle n° DB/2023-02-15/15 en date du 5 février 2023 approuvant la signature d'un avenant à cette convention au titre de l'année 2023.

M. le Président précise que cette convention est arrivée à son terme le 31 décembre 2023, et indique que le Centre de Gestion propose la signature d'un nouvel avenant au titre de l'année 2024 sans modification des conditions tarifaires.

M. le Président propose au Bureau de se positionner sur ce dossier.

LE BUREAU, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve le principe de signer l'avenant à la convention d'adhésion au service assistance retraites du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire pour l'établissement des dossiers de retraite au titre de l'année 2024,

Nombre de membres :

En exercice : 8

Présents : 7

Ayant pris part au vote
(vote public) : 7

- o Pour : 7
- o Contre : 0
- o Abstention : 0
- o Blanc : 0
- o Nul : 0

Date de convocation :

Le 10 janvier 2024

Date d'affichage :

Le 10 janvier 2024

DECISION N° :

DB/2024-01-16/08

OBJET DE LA SEANCE :

Convention assistance
retraites - CDG43
Avenant n° 2
Année 2024

AR Prefecture

043-244300307-20240116-DB2024011608-AU
Reçu le 31/01/2024

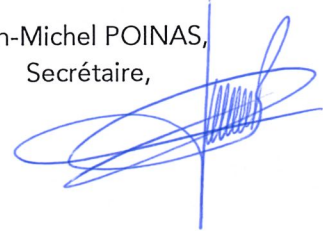
- autorise le Président à signer l'avenant correspondant et tout document utile s'y afférant,
- dit qu'il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET,
Président,



Jean-Michel POINAS,
Secrétaire,



AR Prefecture

043-244300307-20240116-DB2024011608-AU
Reçu le 31/01/2024

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

Affichage et publication effectués le